

**Scrutin du 27 mars 2018**  
**Elections des représentants au Conseil d'administration**  
**PROCES VERBAL**  
**Proclamation des résultats**  
**Collège USAGERS**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;  
 Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;  
 Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la Recherche du Conseil académique et à la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers ;  
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
 Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;  
 Vu l'ensemble des procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

**Article 1 : Examen des procès-verbaux :**

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	29418
Nombre de votants	1789
Nombre de bulletins blancs ou nuls	91
Suffrages valablement exprimés	<b>1698</b>

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	1128	66,4%	3,99	<b>3</b>	279,00	1	<b>4</b>
Pour défendre tes droits, vote UNEF	318	18,7%	1,12	<b>1</b>	35,00		<b>1</b>
UNI : on agit, tu réussis !	252	14,8%	0,89	<b>0</b>	252,00	1	<b>1</b>
Total	1698						<b>6</b>
				<b>4</b>		<b>2</b>	
Sièges pourvus				<b>2</b>		<b>0</b>	
Sièges restant à pourvoir	<b>6</b>						
Quotient électoral	<b>283,00</b>						

**Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :**

Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	DESIRE Mélanie	PIERONNE Marine
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	COGNARD Valentin	DUBOIS Damien
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	DOUX Julie	GUINARD Marie
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	BROSSARD Aurélien	CARL Hugo
Pour défendre tes droits, vote UNEF	CORREIA Olivier	BOUTRY Ludivine
UNI : on agit, tu réussis !	SEIGNEURET Julien	BRILLANCEAU Emma

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers  
 Yves JEAN

**P/le Président de l'université  
 et par délégation,  
 Le Directeur des affaires juridiques**



**Nirral NIVERT**